



Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville
Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34
Courriel : mairie.susville@orange.fr

Procès-verbal

Conseil Municipal du 23 novembre 2020

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Lucie BALMET, Michel PLEUCHOT, Michel MARTOIA, Nathalie COLONEL, Frédéric MAUGIRON, Elodie JODAR, Sandrine BOSCARO, PICA VEZ Dominique

Excusés : Christelle PREUX (procuration à Valérie CHALLON)
André VIALLET
Patrick GUIGNIER

➤ ***Point sur le travail des commissions :***

- Commission jeunesse, sport, vie associative :

Gestion de la situation des associations au jour le jour en fonction des préconisations gouvernementales.

MPT fermée sauf pour accueil de loisirs vacances et mercredi.

Travail en cours sur le renouvellement de la convention de DSP avec la MPT.

- Commission logement :

Attribution des logements vacants en cours.

1 logement à Nantizon au-dessus de la mairie qui est devenu vacant. Qqs travaux à faire, révision loyer à envisager, diagnostics en cours.

- CCAS :

Colis réceptionnés – la distribution s'organiserà avec les membres du CCAS

- Commission information et communication :

Susvill'info en cours de préparation. Absence de personnel. Pas sur que le Susvill'info puisse sortir avant Noël. Demande qu'un ou plusieurs élus puissent s'en charger.

Compte-rendu de la réunion avec M. MORICCO du 27 octobre. En attente d'une proposition tarifaire.

- Commission école :

Radar pédagogique posé.

Panneau de signalisation « crayons écoles » commandé.

Devis pour sécurisation du cheminement le long de la RD 529 en cours.

Compte-rendu du conseil d'école du 3 novembre – question pour la mairie sur le parking sud et le cheminement côté maternelle.

- Projet Age et Vie / Concession avec IA :

Compte-rendu de la visio tenue avec Age et -Vie et isère Aménagement. Point à creuser sur la vision architecturale de chacune des parties.

Cession des terrains communaux à IA courant décembre.

PUV en cours d'élaboration entre IA et Age et Vie prévue pour début janvier.

Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :

D 01 231120 - Tarifs eau potable 2021

Tarifs inchangés pour 2021 : 1.25 € HT/m3 et 30€ de part fixe.

D 02 231120 - Tarifs eau chaude locataires 2021

Augmentation du prix au m3 de 3.45 € à 3.50 €. Suppression du tarif pour une consommation de plus de 50m3.

D 03 231120 - Tarifs salle des fêtes 2021

Augmentation des tarifs pour les non-susvillois.

EVENEMENT		SUSVILLOIS	NON-SUSVILLOIS
Mariage	Avec cuisine	400 €	750 €
	Sans cuisine	300 €	650 €
Fête familiale	Avec cuisine	250 €	420 €
	Sans cuisine	150 €	320 €
Soirée ou journée avec droit d'entrée (loto, belote, thé dansant, bal, animations diverses payantes...)	Avec cuisine	260 €	450 €
	Sans cuisine	160 €	350 €
Soirée ou journée sans droit d'entrée (vin d'honneur, arbre Noël, exposition...)	Avec cuisine	220 €	400 €
	Sans cuisine	120 €	300 €
Assemblée générale/théâtre scolaire	Sans cuisine	gratuité	120 €
Caution location salle		300 €	
Caution location salle et cuisine		500 €	

D 04 231120 - Taux d'imposition des taxes directes locales.

Pas de modification.

Taxe habitation :	9.64%
Taxe foncière (bâti) :	22.95%
Taxe foncière (non bâti) :	85.18%

D 05 231120 - Demande d'aide financière au Conseil régional AURA pour le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment « Maison Pour Tous », dans le cadre du bonus relance

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal depuis plusieurs années de réhabiliter l'ensemble des bâtiments communaux par une programmation pluriannuelle.

Il indique que les menuiseries du bâtiment de la « Maison Pour Tous » sont anciennes et en très mauvais état ce qui implique une forte déperdition d'énergie et un faible confort pour ses usagers. Ces travaux sont nécessaires et viennent compléter tout le travail effectué sur la régulation du réseau de chaleur des bâtiments de Nantizon.

Il s'agit de remplacer les menuiseries côté façade sud, soit les salles suivantes : bibliothèque, salle arc-en-ciel, bureaux, salle de danse, salle de musculation ainsi que les menuiseries en façade nord (salle ex-bar boulodrome). Le remplacement des stores de la salle bibliothèque est également prévu.

Le Conseil municipal, valide le projet présenté, adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant HT de 39793.64 € et demande l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet auprès du Conseil régional AURA au titre du bonus relance.

Financement	Taux	Montant en € HT	Date de la demande
Région AURA	50%	19 896.82	23/11/2020
Sous-total subvention publique	50%	19 896.82	
Auto-financement	50%	19 896.82	
TOTAL	100%	39 793.64	

D 06 231120 - Indemnités d'astreinte d'exploitation à partir du 1^{er} janvier 2021

Comme tous les ans, le Conseil municipal,

1. décide d'allouer à compter du 1er janvier 2021 une indemnité d'astreinte d'exploitation aux agents relevant de la filière technique, dont le montant par période est revalorisé comme suit :

- Astreinte pour une semaine complète : 159,20 €
- Astreinte de nuit : 10,75 €
- Astreinte du samedi ou un jour de repos imposé par l'organisation du travail : 37,40 €
- Astreinte du dimanche ou jour férié : 46,55 €
- Astreinte du week-end, du vendredi soir au lundi matin : 116,20 €

2. décide qu'une intervention pendant une période d'astreinte donne droit à un repos compensateur qui est égal au temps de travail effectif majoré comme suit :

- 25 % pour les heures effectuées un samedi ou un jour de repos imposé par l'organisation collective du travail
- 50 % pour les heures effectuées la nuit
- 100 % pour les heures effectuées le dimanche ou un jour férié.

D 07 231120 - Enfouissement des réseaux BT/TEL dans le secteur du Psychagnard – Tranche 2 (Affaire 18-003-499) – Plan de financement

Le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2020 sur le même sujet. Il explique que le TE 38 a étudié la faisabilité de l'opération d'enfouissement des réseaux secs (BT/TEL) dans le secteur du Psychagnard pour la tranche 2. Le Conseil adopte le plan de financement faisant apparaître la participation de la commune comme suit :

Partie réseaux distribution publique d'électricité :

Participation prévisionnelle de la commune : 35 384 €

Partie réseau France telecom :

Participation prévisionnelle de la commune : 7 909 €

+ Participation aux frais de MO du TE 38 : 2092 €

Soit un total de 10 002 €.

D 08 231120 - Cession de 50% du capital détenu par la commune de Susville au sein de la SPL Isère Aménagement

Monsieur le Maire rappelle les courriers reçus sur ce sujet afin de permettre à Saint-Marcellin de devenir actionnaire de la SPL Isère Aménagement.

Le Conseil municipal accepte la cession de 30 actions détenues par la commune (soit 50 % de ses parts), d'une valeur nominale de 100 € soit 3 000 €, à la Commune de Saint-Marcellin.

D 09 231120 - Cession des terrains inclus dans le périmètre de la concession d'aménagement « secteur du chevalement » à la société publique locale « Isère Aménagement »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la concession d'aménagement avec la SPL « Isère Aménagement », approuvé par le Conseil municipal du 24 décembre 2019. Il explique que l'avancement de l'opération d'aménagement nécessite de procéder à la cession des terrains mentionnés dans la concession et propose au Conseil municipal de valider cette cession. Il rappelle l'avis des domaines émis sur le dossier.

Le Conseil municipal valide la cession à l'euro symbolique à la SPL Aménagement des parcelles suivantes, au titre de l'apport en nature prévu par le traité de concession et l'article L 300-5 du code de l'urbanisme :

Section	N°	Lieudit	Surface	Emprise
AD	132	le villaret	00 ha 56 a 36 ca	00 ha 56 a 36 ca
AD	145	le villaret	00 ha 01 a 17 ca	00 ha 01 a 17 ca
AD	211	le villaret	00 ha 04 a 72 ca	00 ha 04 a 72 ca
AD	212	le villaret	00 ha 00 a 64 ca	00 ha 00 a 64 ca
AD	255p	pont de la fange	04 ha 10 a 95 ca	DA en cours
AD	274	le villaret	00 ha 46 a 47 ca	00 ha 46 a 47 ca
AD	313	le villaret	00 ha 17 a 25 ca	00 ha 17 a 25 ca
AD	414	pont de la fange	00 ha 45 a 00 ca	00 ha 45 a 00 ca
AD	415	pont de la fange	00 ha 98 a 22 ca	00 ha 98 a 22 ca
AD	416p	pont de la fange	00 ha 67 a 16 ca	DA en cours
AD	417	pont de la fange	00 ha 45 a 73 ca	00 ha 45 a 73 ca
AD	418	pont de la fange	00 ha 30 a 10 ca	00 ha 30 a 10 ca
AD	456	le villaret	03 ha 89 a 08 ca	03 ha 89 a 08 ca
		Total surface	12 ha 12 a 85 ca	En cours

Vote à 11 voix pour – 2 abstentions.

D 10 231120 – Modification du tableau des effectifs – transformation du poste de responsable technique de catégorie C à B

Monsieur le Maire rappelle la délibération D_11_140920 créant un poste de responsable des services techniques à temps plein – catégorie C - cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise à compter du 1er octobre 2020.

Il explique que suite au jury de recrutement, il est proposé le recrutement d'un agent positionné sur le grade de technicien, catégorie B. Monsieur le Maire explique que ce cadre d'emplois des techniciens est compatible avec les missions du poste de responsable des services techniques et qu'il convient donc de modifier le tableau des effectifs.

Le conseil municipal valide la transformation du poste de responsable des services techniques de la catégorie C/cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise à la catégorie B/cadre d'emplois des techniciens.

D 11 231120 - Convention de servitudes avec ENEDIS sur les parcelles AB 421 et AB 498

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS sur les parcelles AB 421 et AB 498 et tous documents y afférents pour une indemnité unique et forfaitaire de 15 €.

D 12 231120 – résiliation bail à loyer logements Nantizon

Délibération non exécutée. Pour des modalités pratiques de date et de délai, les décisions seront prises sous la forme d'une décision du Maire comme autorisé par la délibération de délégation au Maire du 25 mai 2020.

D 13 231120 – Révision des loyers de 3 appartements communaux.
Annule et remplace la délibération D 07 261020

Le Conseil municipal valide la révision des 3 loyers + charges proposée par la commission logements comme suit à compter du 1er novembre 2020 :

❖ **Appartement n°8, ancienne école Nantizon côté primaire, 81 m², 4 pièces**

Loyer :	350.00 €
Tarif fourniture chaleur :	103.00 €
Taxe ordures ménagères :	09.72 €
Soit un total de :	472.72 €

❖ **Appartement n°12, aile ouest école H. MINGARRELI, 90 m², 4 pièces**

Loyer :	420.00 €
Tarif fourniture chaleur :	120.00 €
Taxe ordures ménagères :	11.02 €
Soit un total de :	551.02 €

❖ **Appartement n°13, aile ouest école H. MINGARRELI, 89 m², 3 pièces**

Loyer :	420.00 €
Tarif fourniture chaleur :	120.00 €
Taxe ordures ménagères :	11.02 €
Soit un total de :	551.02 €

D 14 231120 - Budget communal 2020 : décision modificative n°3

Le Maire indique la nécessité de réalisation une décision modificative au BP 2020 afin de prendre en compte une augmentation de la dépense prévue au chapitre 012, 6411 (personnel titulaire)

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3 au budget communal 2020 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Réseaux	4 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000,00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		4 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		4 000,00 €

D 15 231120 - Budget communal 2020 : décision modificative n°4

Le Maire indique la nécessité de réalisation une décision modificative au BP 2020 afin :

- de prendre en compte une dépense non prévue au chapitre 10, article 10226 (remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement).
- De prendre en compte une dépense non prévue au chapitre 16, article 165 (remboursement de caution logements communaux)

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°4 au budget communal 2020 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		10 230,00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		10 230,00 €
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		500,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		500,00 €
D 21533-377 : ENFOUISSEMENT RESEAU PEYCHAGNARD	4 030,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 030,00 €	
D 2313-378 : REGROUPEMENT SCOLAIRE	6 700,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 700,00 €	

Questions diverses :

- Proposition à faire à Casino pour l'achat de la parcelle AD 403 pour un prix de 1 €/m².
- Présentation de la proposition d'Alpes Isere Habitat qui est de nouveau refusée par le Conseil municipal qui ne peut ni envisager la démolition de bâtiments supplémentaires ni la rupture du bail emphytéotique. Réponse à faire dans ce sens.